

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements n° 549-2020

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

QUE le règlement portant le n° 549-2020 a été adopté par le Conseil municipal à la séance extraordinaire du 2 novembre 2020, modifiant le règlement P.I.I.A. n° 445-2010 afin d'apporter des précisions sur la hauteur des bâtiments principaux, d'abroger la gestion des bâtiments accessoires et d'ajouter des dispositions concernant les démolitions.

QUE ledit règlement n° 549-2020 est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [sainteannedesorel.ca/avis publics](http://sainteannedesorel.ca/avis_publics).

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° 549-2020 a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 25 novembre 2020.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 30^e jour de novembre 2020.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier